



Situation professionnelle au 1er décembre 2020
Promotion: MASTER 2017-2018

MENTION

DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES

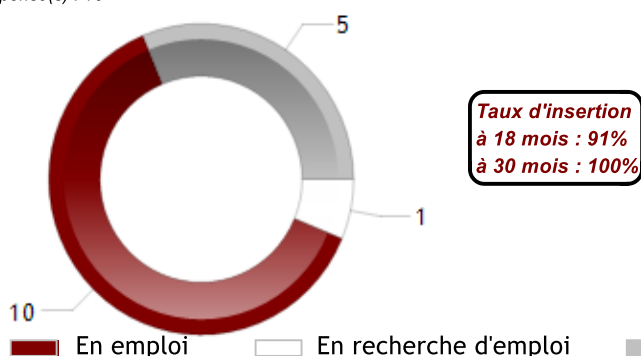
PARCOURS

DROIT PENAL ET CARRIERES JUDICIAIRES

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

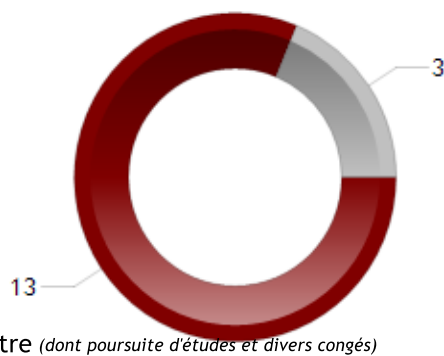
Situation professionnelle au 1er décembre 2019,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 16



Situation professionnelle au 1er décembre 2020,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 16



Taux d'insertion
à 18 mois : 91%
à 30 mois : 100%

■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-Agent contractuel de greffe

-Officier de gendarmerie

-Assistant de justice auprès du Procureur de la République de Nantes

-Avocat

-Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

-Doctorant

-Elève conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation

-Intervenant socio-judiciaire

— SATISFACTION —

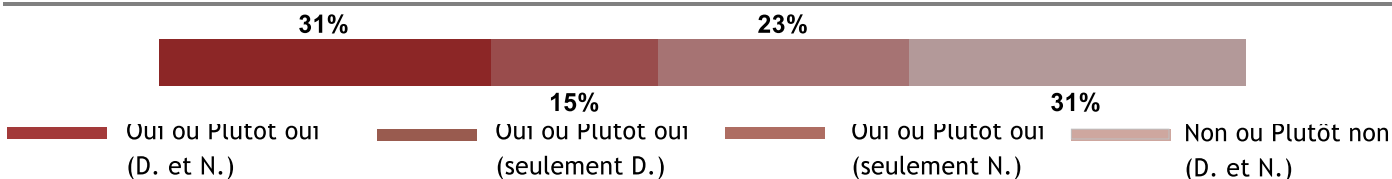
Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 13



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 13



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 13

Candidature spontanée 38 %

Concours de la fonction publique 23 %

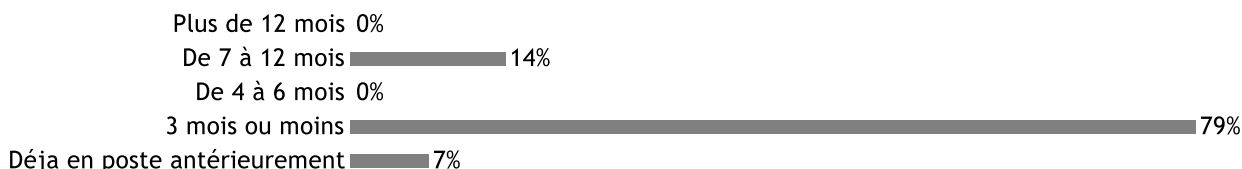
Réseaux sociaux (Linked'in, facebook, viadeo...) 15 %

Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 15 %

Relations personnelles ou professionnelles 8 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

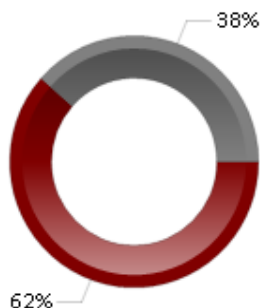
Nombre de réponse(s) : 14



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 13



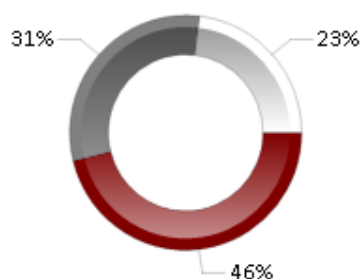
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

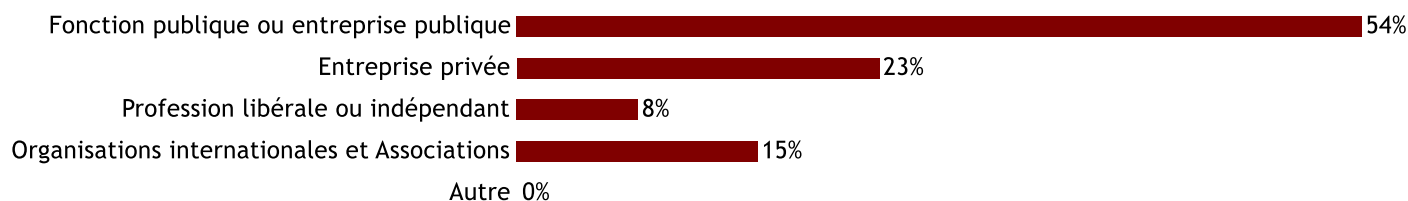
Nombre de réponse(s) : 13



Cadre Technicien Employé

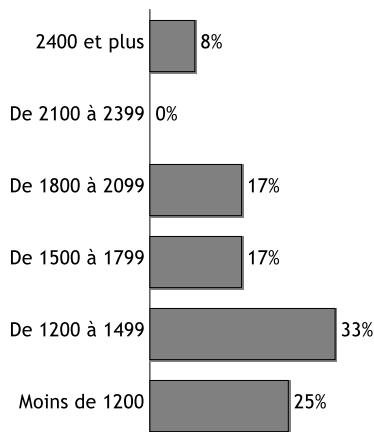
Employeur

Nombre de réponse(s) : 13



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 12



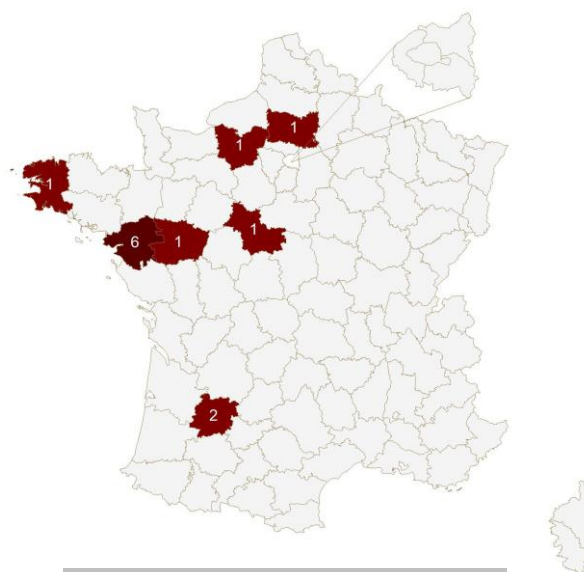
Salaire médian : 1350 euros

Salaire moyen : 1350 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 13



Emplois à l'étranger : 0